

PREFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nº 19 29/2007

ARRETE

portant inscription à l'inventaire des monuments historiques

Le Préfet de l'Allier, Chevalier de la Légion d'Honneur,

 $\,$ VU le code du patrimoine et notamment mes articles L 622-20 et L 622-21,

VU l'avis du 8 juin 2006 de la commission nationale des monuments historiques, Vème section,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général

ARRETE

Article 1^{er}: Est inscrit à l'inventaire des monuments historiques « l'harmonium monumental à deux claviers et pédalier de marque Ph.J. Trayser et Cie Stuttgart, seconde moitié du 19^{ème} siècle » conservé dans l'église Saint-Georges de Néris les Bains.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Ministre de la Culture et de la Communication, au Directeur Régional des Affaires Culturelles, au Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine, au Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, au maire de Néris les Bains, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Moulins, le Le Préfet, 1 6 MAI 2007

M'' GERMANI-AUGER

Patrick LAPOUZE